

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
0214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. HENRI PONS**

OBJET : CPER 2015 - 2020 : avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de modernisation 2ème phase de la liaison Marseille - Gardanne - Aix-en-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Prévus au titre du CPER 2015-2020, les travaux de modernisation de l'axe ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix 2ème phase (MGA2) sont en cours de réalisation et la mise en service est prévue pour octobre 2021. Le coût des travaux de MGA2 s'élève à 152,8 M€ et la part du Département à 26,24 M€ soit 17,17 %.

A la suite du recours déposé par la ville d'Aix-en-Provence contre la déclaration d'utilité publique, des études ont été menées visant à rechercher des solutions alternatives au diesel afin de diminuer la pollution et les émissions de gaz carbonique.

La solution d'un train à batterie associé à une électrification partielle de la ligne est apparue comme la plus pertinente sur les plans technique, économique et environnemental.

Tout en permettant d'envisager une mise en œuvre avant 2023, ce projet répond à des objectifs de développement durable et de qualité de l'air avec une baisse de 85 % de la pollution émise par la ligne ferroviaire. Il s'inscrit pleinement dans la démarche de l'Agenda environnemental porté par la Métropole et le Département.

Le coût de l'électrification partielle estimé à 29,4 M€, dont 1,5 M€ d'études est largement inférieur à celui d'une électrification totale de la ligne, proche de 150 M€

L'intérêt de ce projet a été partagé par toutes les parties lors des comités de pilotage MGA2 tenus les 12 novembre et 6 décembre 2019. En conséquence, le Préfet et le Président du Conseil régional ont demandé récemment au Département et à la Métropole d'accorder une participation financière à l'opération d'électrification partielle de la ligne.

Il est prévu que les études, sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, soient financées par les économies potentielles des travaux MGA2, en puisant sur l'enveloppe « risques et aléas ». Si les économies s'avéraient insuffisantes, les partenaires financiers du projet, à l'exception de la SNCF, prendront en charge le montant des études à hauteur de 1,5 M€

La participation du Département s'élèverait ainsi à 286 818 € soit 19,2 % du total.

Afin de définir les conditions de financement des études d'électrification, un projet d'avenant n°1 à la convention du 27 août 2017 relative aux travaux de la 2^{ème} phase de modernisation de la liaison Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence est soumis à votre approbation.

Enfin, la saisine de l'État et de la Région porte également sur le financement des travaux soit 27,9 M€, avec une participation sollicitée du Département à hauteur de 3 M€ à l'instar de celle envisagée pour la Métropole, Région et État intervenant à parts égales à hauteur de 6 M€. Le plan de financement de ces travaux est actuellement discuté entre les partenaires et sera ultérieurement intégré dans une nouvelle convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL